

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 90 (1945)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Information

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

## INFORMATION

---

### Fondation Général Herzog

#### Sujets de concours.

La Commission de la Fondation du Général Herzog ouvre un concours, réservé aux officiers d'artillerie, sur les sujets suivants :

1. Transformation apportée à l'artillerie pendant la deuxième guerre mondiale et son adaptation à nos circonstances.
2. Motorisation totale de l'artillerie avec des moyens de transport adaptés à nos différents genres de pièces et à notre terrain.
3. Utilisation des dernières découvertes pour la conduite de la guerre en général et spécialement en ce qui concerne l'emploi de l'artillerie.
4. Notre artillerie de montagne peut-elle être employée à d'autres missions de combat.
5. Travail en commun de l'infanterie et de l'artillerie en tenant compte des expériences de la deuxième guerre mondiale.
6. Emploi des troupes de défense aérienne D.C.A. dans le cadre du groupe d'artillerie.

Les concurrents donneront, par écrit, leur travail sur l'un ou plusieurs des sujets. Chaque travail est à remettre dans une enveloppe fermée portant le titre : Concours Fondation Général Herzog, et comme pseudonyme un nombre à quatre chiffres, une seconde enveloppe fermée portant le même chiffre et comme titre : *Adresse*, contiendra le nom et l'adresse du concurrent. Le tout est à faire parvenir pour le 1<sup>er</sup> juin 1946, dernier délai, au président de la Fondation Général Herzog, M. le colonel A. Mérian, à Muri près Berne ; l'enveloppe de l'expédition portera également le titre : Concours Fondation Général Herzog et le chiffre choisi.

Une somme de **1200 francs** est à la disposition du jury pour récompenser les travaux les plus méritants.

Le jury est composé de la Commission de la Fondation : colonels A. Mérian, H. Decollogny et J. Fenkart et de quelques officiers désignés par le chef d'arme de l'artillerie.

5 novembre 1945.